

tive et ont exercé leur autorité en matière d'hygiène publique, d'hôpitaux et le reste; elles ont établi dans toutes les parties de ce Dominion des institutions de grande valeur, elles ont dépensé des millions. Comment pourriez-vous les forcer à accepter un système national tout en conservant ces institutions? Allez-vous avoir deux systèmes ou un seul? Allez-vous en détruire un et maintenir l'autre?

L'hon. MACKENZIE (Vancouver): Coordonnez-les.

Le très hon. M. BENNETT: Mais cette question de coordination se discute depuis longtemps. Les provinces s'intéressent à certaines choses qui existent et à d'autres qui n'existent pas, et tant que les provinces auront un système qui fonctionne, elles n'accepteront pas l'initiative fédérale. C'est là une des grandes difficultés qui existent depuis longtemps dans ce pays. Au sujet des conférences, je dirai que j'ai eu l'avantage de parler aux représentants de toutes les provinces durant les quatre dernières années. Une province dit: "Aucun projet que l'esprit humain peut inventer n'est comparable à celui que nous avons dans notre province en ce qui concerne l'hygiène publique." Les contribuables en ont porté les frais, mais aujourd'hui ces derniers ne le peuvent plus comme autrefois, et on nous dit: "Donnez-nous de l'argent." Cependant, ce n'est pas là une politique d'hygiène nationale ou d'assurance-santé. On ne peut la baser sur un tel système. Ce projet de loi comporte l'établissement d'un système national d'assurance contre le chômage; nous avons l'autorité voulue pour y joindre un système national d'assurance-santé pour ceux qui tombent sous le coup de la loi, et c'est la raison de ces dispositions.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Ce n'est pas un projet national.

Le très hon. M. BENNETT: C'est un projet national d'assurance contre le chômage. Deux millions d'individus sur une population de dix millions et demi sont intéressés.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Quelles sont les grandes lignes du projet?

Le très hon. M. BENNETT: Je vois ce que mon très honorable ami a en vue. Le projet n'est pas exposé entièrement ici. Il s'agit du principe sur lequel le projet sera basé, car les provinces ont agi comme si elles devaient s'occuper entièrement de cette question. J'ai étudié tout ce qu'ont fait les provinces depuis la Confédération et je n'en connais aucune qui soit prête à déclarer qu'elle abandonne ces droits acquis. Dans la Colombie-Anglaise, il existe une loi...

M. SPENCER: Et dans l'Alberta.

Le très hon. M. BENNETT: Bien, dans l'Alberta, la loi ne s'applique qu'à certains districts. Il se peut que je fasse erreur. Dans la Colombie-Anglaise, les règlements s'appliquent à toute la province; c'est du moins, ce que je comprends. Maintenant, nous prétendons formuler un projet qui viendra en aide à tout le peuple du pays au point de vue santé. Si avec cette mesure, on obtient des fonds qui permettront à la commission de voir à la santé des assurés, nous verrons à ce que la commission soit directement responsable à ce Parlement. Mais un projet national qui accorderait simplement des fonds aux provinces ne peut en ce moment recevoir mon appui. J'ai dit cela l'an dernier et l'année précédente durant la discussion des subventions. Les pensions de vieillesse sont aujourd'hui basées sur une subvention; de fait, nous en payons les trois quarts. Dans ce pays, nous avons toujours accordé des subventions pour les grandes routes, l'agriculture....

Un DEPUTE: Et l'instruction technique.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, bien que l'instruction technique soit établie sur une base différente parce que dans notre constitution il y a une juridiction commune au sujet de l'instruction. Maintenant que le système actuel a été élaboré sur une grande échelle, les provinces disent: "Occupons-nous de cette question?"—mais comment? Aucune suggestion n'est faite excepté pour des versements d'argent. Ce bill vise quelque chose de différent—un projet basé sur des renseignements exacts appliqués à des faits exacts, c'est-à-dire des renseignements sur le compte de deux millions de personnes qu'atteindra ce projet de loi et destinés à jeter les bases sur lesquelles on peut affirmer....

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): A quel endroit en est-il question dans le bill?

Le très hon. M. BENNETT: Comme je l'ai dit il y a une heure, le bill n'a d'autre objet que de permettre à la commission de réunir les renseignements voulus.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est la fondation, la partie qui est au-dessous du niveau du sol; on ne peut pas la voir.

Le très hon. M. BENNETT: La fondation est solide; la superstructure figurera dans les crédits. C'est la façon dont nous allons nous y prendre. C'est la raison pour laquelle j'ai déclaré au comité que cette disposition était très importante puisqu'elle a pour but de fournir de l'aide en rapport avec l'état sanitaire du peuple de ce pays. Mais, comme l'a fait remarquer l'honorable député d'Hamilton-Est, on ne peut pas y